

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 861

Artikel: Femmes et hommes : la condition humaine en Suisse
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La condition humaine en Suisse

■ (y) Créeé en janvier 1976, un an tout juste après le fameux Congrès féminin de Berne, la Commission fédérale pour les questions féminines a progressivement dépassé sa fonction d'abri consultatif, prenant de plus en plus au sérieux sa mission de proposition et de recommandation aux Sept Sages qui avaient engendré la dite Commission. Après une série d'études - pas trop systématiques - sur les différents aspects de la situation de la femme en Suisse (*), voici donc le premier rapport sur la condition humaine dans notre pays, intitulé *Femmes et hommes : faits, perspectives, utopies*.

Soit, pour la forme : cinq chapitres, bien bâties, en plus de 200 pages, dont la bonne moitié supporte une seconde lecture, plus toutes sortes d'annexes utiles, et même une table des matières raisonnée, qui suffira aux gens pressés et rappellera de bons moments aux lecteurs plus attentifs. Au total, un joli boulot de mise en oeuvre, due à l'intelligent Christoph Reichenau, fin juriste et pas bégueule.

Pour donner une idée de la richesse du fond, il suffirait d'extraire les passages les plus utopiques de ce "Rapport", qui juxtapose systématiquement la situation actuelle, plutôt déprimante ("faits"), et l'avenir radieux que nous pouvons vouloir, celui d'une société composée d'hommes et de femmes égaux en droit et en liberté ("utopies") ; avec, pour intermédiaire, ces "perspectives" qui réalisent le compromis créatif du réalisme plat et du projet de société à moyen terme.

Trois choses que l'on sait d'elles et d'eux

Au départ de l'aventure, on trouve trois assertions qui valent leur pesant de bon sens et de nécessité philosophique : 1) pas d'émancipation de la femme sans libération préalable de l'homme ; 2) la catégorie "épouses et mères" représente tout juste le 21% des femmes adultes, et les "femmes seules" composent plus des deux tiers des ménages d'une personne ; 3) l'idéologie dominante selon laquelle les femmes se doivent d'abord à leur famille les tient éloignées des formations longues, des postes de travail qualifiés, bref, de "la carrière", et même souvent des activi-

tés bénévoles du secteur informel, donc des possibilités de contact liées à toute activité, lucrative ou non, extérieure au domicile.

D'où l'on tire, avec un bel esprit de conséquence, la triple urgence suivante : 1) former, dans la famille et à l'école, les hommes nouveaux qui ne craignent pas d'assumer leur part du travail ménager et de l'éducation des enfants ; 2) tuer le mythe de LA femme-à-biographie-standard, et cesser de confondre l'ensemble des mesures en faveur de l'égalité des droits et des chances avec ce qui tient lieu de politique familiale ; 3) reprendre tout le problème de la formation, scolaire et continue, ainsi que de l'organisation du travail, rémunéré ou non, et finalement de la société tout entière, en vue de répondre aux aspirations des individus, et non aux nécessités du soi-disant marché du travail.

Car la Commission pour les questions féminines, présidée par la radicale zurichoise Lili Nabholz-Haidegger, n'hésite pas à le reconnaître : ce marché n'en est pas un ; pour prouver : la sous-occupation des uns co-existe avec la surcharge des autres. "Si le marché du travail existait vraiment, les deux groupes s'égaliseraient" (p. 126). Et toc pour le libre-jeu du libéralisme. Et d'enchaîner un discours inspiré d'André Gorz et de Josef Huber, un peu son homologue allemand sur l'économie duale, l'imagination de nouvelles formes d'emploi et la revalorisation du secteur informel, via salaire minimum garanti sous une forme et une appellation ou une autre.

"Qu'on l'appelle impôt inversé, rente de productivité ou salaire minimum - il s'agit de faire état d'un problème, d'une idée que l'on va retrouver dans toutes les discussions sur l'a-

venir de la société du travail. L'idée n'est pas neuve. Elle est étrangère à notre droit, qui pourtant s'y réfère implicitement sous des formes différentes (minimum vital lors des saisies, revenu minimum libre d'impôt, assurance chômage, AVS) " (pp. 154-55).

La clause du sexe le plus favorisé

Comme on voit, le futur utopique peut renvoyer à une réalité bien présente, même aux yeux d'une commission composée - exceptionnellement - de deux tiers de femmes (14 sur 20) et - comme d'habitude - d'autant de titrés universitaires (14 sur 20, dont 8 juristes).

Sûr qu'un rapport, même inspiré, ne suffit pas à modifier les idées reçues, les attitudes ni les comportements qui font la condition humaine. Mais il y a comme un souffle dans la dernière publication de la Commission fédérale pour les questions féminines (nom à changer ?), comme un élan-qui-ne-peut-pas-ne-pas-saisir bientôt la société suisse.

D'ailleurs, "le temps presse", assure le paragraphe 45 du Rapport. Notamment, faut-il le dire, pour annuler toutes les différences, y compris celles en faveur des femmes, - à l'exception de celles qui se rapportent à la grossesse et à l'accouchement. Cela va bien dans le sens de l'égalité des droits et des obligations, prônées par toutes les dames Kopp de ce pays.

Reste à surveiller que leur fascination de la symétrie ne nous entraîne pas vers un niveling par l'échelon le plus défavorable, avec l'AVS à 65 ans pour toutes et tous par exemple, comme l'envisage notamment la Commission Nabholz. On ne le répétera jamais assez : la correction des discriminations "fondées" sur le sexe n'a de sens que par alignement sur (ou du moins rapprochement vers) la situation du / de la moins désavantagé(e). Seule une telle "clause du sexe le plus favorisé" peut faire du processus d'égalisation des droits et des chances un progrès pour les hommes et les femmes, pour l'ensemble de la société, pour la condition humaine.

(*) *La situation de la femme en Suisse*
 I. Société et économie, Berne 1979, 175p.
 II. Biographies et rôles, Berne 1982, 138p.
 III. Droit, Berne 1980, 74p.
 IV. Politique au féminin, Berne 1984, 302p.